

## UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Dernière mise à jour : 17 décembre 2018

Les produits phytopharmaceutiques (PPP) sont utilisés essentiellement pour protéger les végétaux contre les organismes nuisibles, pour réguler leur croissance et pour lutter contre les végétaux indésirables. L'exposition à ces substances et à leurs résidus peut présenter des risques pour la santé et l'environnement. La directive 2009/128/CE [☞](#) impose des plans d'action nationaux en vue de réduire ces risques et d'encourager notamment l'introduction de méthodes de substitution.

### Des usages majoritairement professionnels

En 2015, la quantité totale de substances actives (s.a.) de PPP vendues en Belgique s'élevait à 6 648 t. Les parts liées aux utilisateurs professionnels<sup>[1]</sup> et non professionnels<sup>[2]</sup> représentaient respectivement 96,3 % (6 403 t) et 3,7 % (245 t).

Les quantités totales de s.a. vendues ont diminué de 1995 à 2010, passant de 10 872 t à 5 472 t, augmenté entre 2010 et 2011 (6 663 t), pour globalement se stabiliser jusqu'en 2015. La part des quantités vendues aux utilisateurs non professionnels s'est fortement réduite au cours du temps : de 29 % en 1995 et en 2005, elle est descendue entre 2,5 % et 4,1 % pour la période 2010 - 2015. Ceci est principalement dû au retrait du marché du chlorate de soude en 2009 et à la diminution des ventes de sulfate de fer<sup>[3]</sup>.

### Fongicides et bactéricides en tête chez les utilisateurs professionnels en 2015

À l'échelle du territoire belge, les fongicides et les bactéricides correspondaient en 2015 aux ventes de s.a. les plus élevées chez les utilisateurs professionnels (38,8 %, soit 2 482 t). Le mancozèbe, destiné principalement à lutter contre le mildiou dans la culture de pommes de terre, était le fongicide le plus vendu (788 t), suivi par le captane, un fongicide couramment utilisé en cultures fruitières pour lutter contre la tavelure (242 t) et le propamocarbe, un fongicide fréquemment utilisé en culture de pommes de terre (159 t). Les herbicides, défanants et agents antimousse représentaient quant à eux 33,6 % des ventes attribuables aux utilisateurs professionnels (soit 2 150 t), l'herbicide le plus vendu étant le glyphosate (421 t). En 2015, chez les utilisateurs non professionnels, les ventes de s.a. les plus élevées concernaient les herbicides, défanants et agents antimousse (67,5 %, soit 165 t dont 93 t de sulfate de fer et 50 t de glyphosate).

### Les pommes de terre nécessitent plus de PPP que les autres cultures

## ? ÉVALUATION

État : Évaluation non réalisable

Pas de référentiel

Tendance : Évaluation non réalisable

Les quantités totales de s.a. de PPP vendues en Belgique ont diminué entre 1995 et 2010, passant de 10 872 t à 5 472 t, avant d'augmenter entre 2010 et 2011 (6 663 t), pour globalement se stabiliser jusqu'en 2015 (6 648 t). L'évaluation de la tendance n'est pas réalisable car il n'existe pas de données wallonnes.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ressources utiles

- Indicateur "Pesticide sales". EEA. [☞](#)
- Indicateur "Agri-environmental indicator - consumption of pesticides". Eurostat. [☞](#)
- CORDER ASBL, 2017. Estimation quantitative des utilisations de produits phytopharmaceutiques par les différents secteurs d'activités. Rapport final. Étude réalisée pour le compte du SPW - DGO3 - DEMNA & DEE. [☞](#)

En Wallonie, parmi les principales grandes cultures, les pommes de terre présentaient la dose d'application par hectare la plus élevée en 2015 (17,6 kg/ha), suivies des betteraves sucrières (6,4 kg/ha) et du froment (2,8 kg/ha). Entre 2004 et 2015, à l'exception de la pomme de terre, les doses appliquées par hectare présentaient une tendance relativement stable. Le pic observé en 2007 dans les cultures de pommes de terre peut être relié aux conditions climatiques favorables au développement du mildiou.

## Des mesures pour réduire l'utilisation des PPP

Diverses mesures visant à réduire l'utilisation des PPP ont été prises *via* le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) 2013 - 2017<sup>[4]</sup> : le "zéro phyto" pour les gestionnaires d'espaces publics à partir du 01/06/2019, l'application obligatoire des principes de la lutte intégrée... Le PWRP 2018 - 2022 <sup>[5]</sup> contient de nouvelles mesures tandis que d'autres sont renforcées : développement des systèmes d'avertissement pour les agriculteurs<sup>[5]</sup> ; renforcement du réseau de conseillers indépendants du secteur commercial, afin de garantir une neutralité dans les conseils prodigués ; réalisation d'études par filière pour identifier les modifications des pratiques agronomiques qui permettraient de diminuer l'emploi des PPP ; mise en place d'incitants pour les particuliers visant à développer les méthodes alternatives aux PPP...

---

[1] Agriculteurs, entrepreneurs de parcs et jardins, gestionnaires du réseau ferroviaire, gestionnaires des espaces publics...

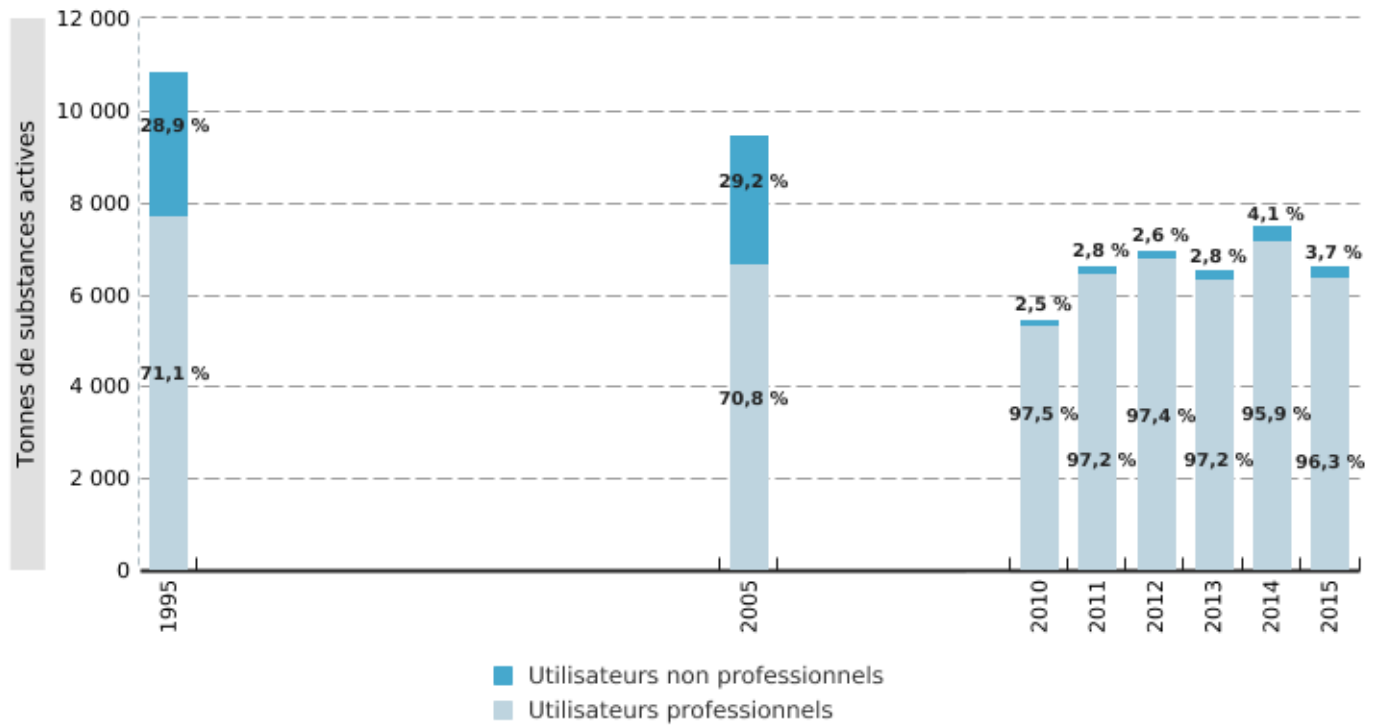
[2] Particuliers. Voir la fiche d'indicateurs relative à l'utilisation des PPP par les ménages <sup>[2]</sup>

[3] La diminution des ventes de sulfate de fer s'explique par une utilisation croissante d'antimousses à base d'EDTA (éthylènediaminetétraacétate) disodique et de sulfate de fer en remplacement de produits composés uniquement de sulfate de fer, la dose efficace d'un produit avec EDTA disodique étant nettement plus faible que celle d'un produit n'en contenant pas.

[4] Voir le PWRP 2013 - 2017 <sup>[4]</sup> et la fiche d'indicateurs qui lui est consacrée <sup>[4]</sup>

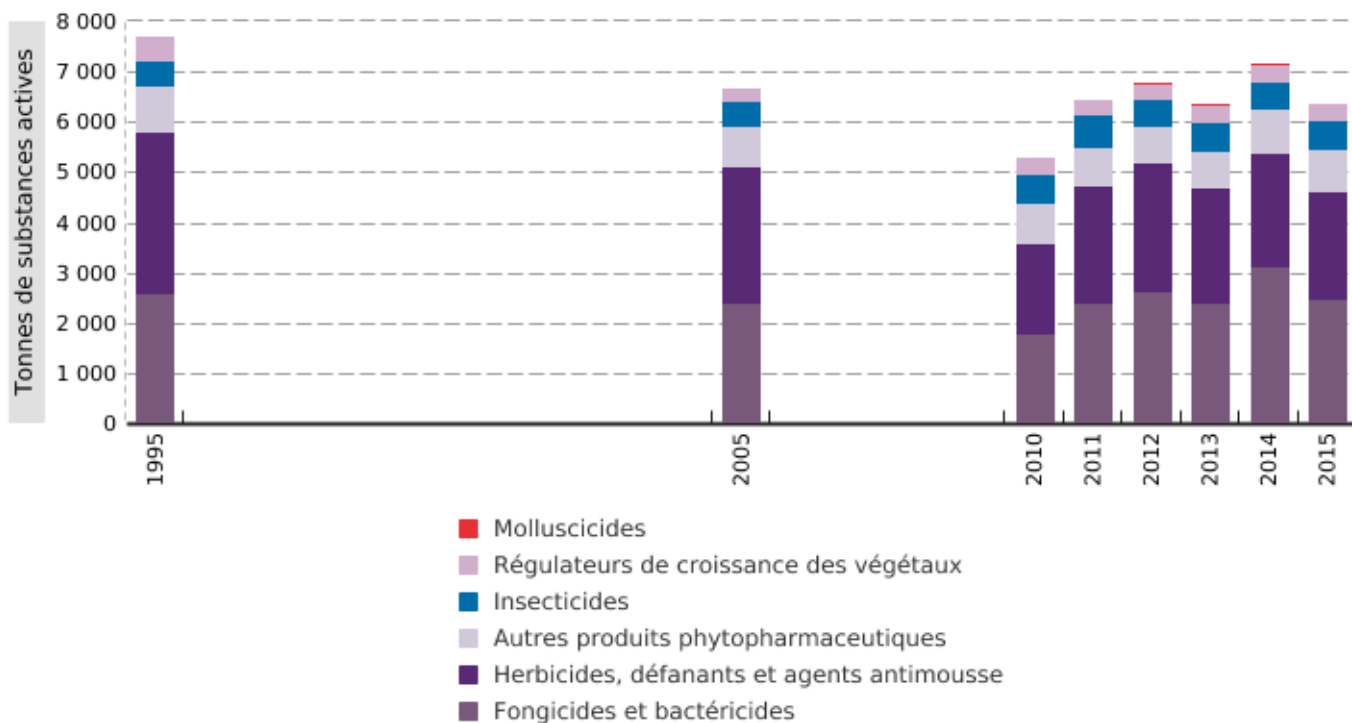
[5] Pour une culture donnée et un organisme nuisible donné, avis diffusé aux agriculteurs concernant l'opportunité de réaliser ou non un traitement phytosanitaire

## Ventes de produits phytopharmaceutiques en Belgique, par type d'utilisateurs



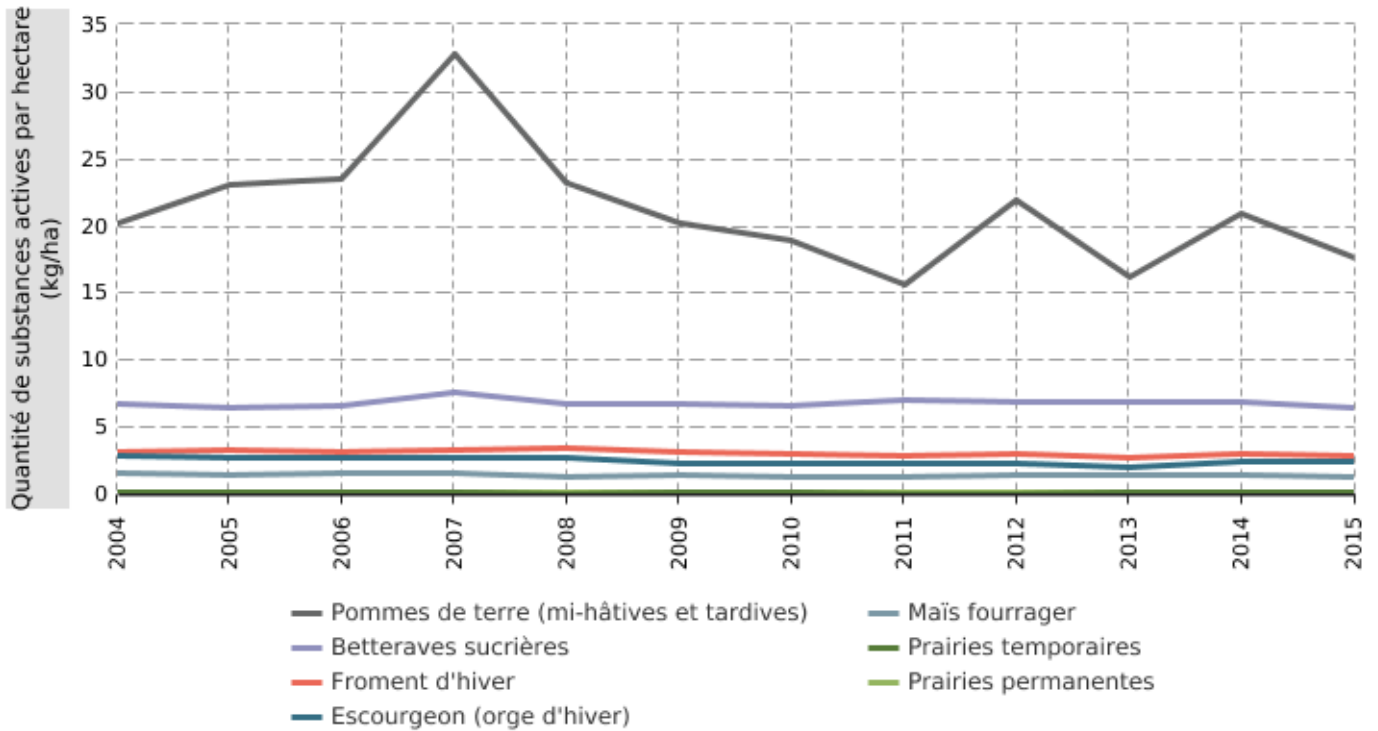
REEW – Sources : CORDER ASBL - CRP ; SPW - DGO3 - DEMNA & DEE

## Ventes de produits phytopharmaceutiques en Belgique aux utilisateurs professionnels, par grand groupe de substances actives



REEW – Sources : CORDER ASBL - CRP ; SPW - DGO3 - DEMNA & DEE

## Utilisation de produits phytomédicaments par le secteur agricole en Wallonie\*



\* Extrapolation à l'échelle de la Wallonie à partir des données du réseau d'information comptable agricole

REEW – Sources : CORDER ASBL - CRP ; SPW - DGO3 - DEMNA & DEE